

## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE**

- préalable à la déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux,  
de l'instauration de périmètres de protection et  
de la demande d'autorisation de prélèvement d'eau

- relative à la demande d'autorisation de distribution au public d'eau  
destinée à la consommation humaine

du forage Les Grandes Terres sur la commune de SAINT-FRONT-LA-RIVIERE

présentées par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP)  
de LA CHAPELLE-FAUCHER - CANTILLAC  
et le Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne (SMDE 24)

Par arrêté n° BE 2022-01-02 du 27 janvier 2022, une enquête publique unique est organisée préalablement :

- à la déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux, de l'instauration de périmètres de protection et d'autorisation de prélèvement d'eau,
- à la demande d'autorisation de la distribution au public d'eau destinée à la consommation humaine.

du forage des Grandes Terres, présentées par le Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne (SMDE 24) et le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP de La Chapelle-Faucher - Cantillac), porteurs du projet sur une durée de 31 jours consécutifs du **mardi 1er mars 2022 à 9h30 au jeudi 31 mars 2022 à 16h30**

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de SAINT-FRONT-LA-RIVIERE, Le bourg (24300).

Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif de Bordeaux est Madame Joëlle DEFORGE, responsable de micro-entreprise à la retraite.

Au terme de la procédure, la décision prise par le préfet de la Dordogne est un arrêté de déclaration d'utilité publique et d'autorisation assorti du respect de prescriptions ou un arrêté de refus.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier est consultable :

- sur support papier à la mairie de SAINT-FRONT-LA-RIVIERE aux heures d'ouverture de la mairie soit les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h00 à 12h30 et de 13h00 à 16h30, les mercredis de 9h00 à 12h30 et les samedis de 9h00 à 12h00.
- sur un poste informatique mis à disposition en accès libre à la mairie de SAINT-FRONT-LA-RIVIERE aux heures d'ouverture de la mairie.
- sur le site internet des services de l'État en Dordogne à l'adresse suivante [www.dordogne.gouv.fr](http://www.dordogne.gouv.fr), rubrique Politiques publiques / Environnement : Eau, Biodiversité, Risques / Enquêtes publiques.

Les observations et propositions du public peuvent être adressées :

- par voie postale à la mairie de SAINT-FRONT-LA-RIVIERE, siège de l'enquête à l'attention du commissaire enquêteur.
- par courrier électronique à l'adresse suivante :

**pref-ep-2022-stfrontlariviere@dordogne.gouv.fr**

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de SAINT-FRONT-LA-RIVIERE pour recevoir ses observations écrites et orales les jours et horaires suivants :

Dates	Horaires
mardi 1er mars 2022	De 9h30 à 12h00
mardi 8 mars 2022	De 14h00 à 16h30
vendredi 18 mars 2022	De 9h30 à 12h00
samedi 26 mars 2022	De 9h30 à 12h00
jeudi 31 mars 2022	De 14h00 à 16h30

**En raison de la situation sanitaire, le port du masque et la distanciation physique devront être strictement respectés. Le commissaire enquêteur ne recevra pas plus de 2 personnes simultanément.**

Toute information technique peut être demandée auprès :

- de l'Agence Régionale de Santé - délégation départementale de la Dordogne, Cité administrative, 24052 PERIGUEUX CEDEX 9, tél : 05.53.03.10.50 - email : ars-dt24-sante-environnement@ars.sante.fr
- des responsables du projet :
  - M. le Président du syndicat mixte des eaux de la Dordogne (SMDE 24) - Parc d'activités de péri-ouest - CS 50001 - MARSAC-SUR-L'ISLE - 24052 PERIGUEUX cedex 9  
Tél : 05.53.46.40.40 - email : contact@smde24.fr
  - M. le Président du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) de La Chapelle-Faucher - Cantillac - Mairie - Le bourg - 24530 SAINT-PANCRACE -  
Tél : 05.53.54.22.65